

Réunion du GT "Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société"

1^{ère} réunion – 11/09/2025

Participants

- Annabelle QUENET, Andra
- Audrey LEBEAU-LIVE, ASNR
- Carole BAUDOUIIN, EDF
- Charlotte NITHART, Robin des bois
- Christine NOIVILLE, HCTISN
- Christophe FAUCHEUX, CFDT
- Coralie PINEAU, ANCCLI
- Dominique DOLISY, ANCCLI et CLI Nogent
- Elsa DEMANGEON, HCTISN
- Guillaume BLAVETTE, FNE
- Jean-Claude DELALONDE, ANCCLI
- Marie RIET-HUCHELOUP, ASNR
- Olivier DUBOIS, ASNR
- Patrick MAUPIN, CLI Blayais, FNE
- Roberto MIGUEZ, CGT
- Véronique LEROYER, ASNR
- Yveline DRUEZ, ANCCLI et CLI Manche
- Yves LHEUREUX, ANCCLI

Cadrage

Christine NOIVILLE rappelle les éléments de cadrage du GT (mandat, composition, objectifs, méthodologie de travail, dates de réunion...).

Rappel des dates des réunions et thématiques retenues:

Jeudi 11 septembre 10h-12h	Introduction et cadre général + Thème : recherche
Mardi 14 octobre 10h-12h	Thème : Expertises/décisions (1 ^{ère} séance)
Mardi 18 novembre 10h-12h	Thème : Expertises/décisions (2 ^{ème} séance)
Mercredi 17 décembre 10h-12h	Thème : contrôles et inspections + culture radioprotection
Mardi 13 janvier 10h-12h	Thème : grands sujets d'intérêt avec modalités de participation / Préparation de l'avis HCTISN
Jeudi 5 février 10h-12h	Validation de l'avis HCTISN

➔ Informations sur le site du HCTISN : [Groupe de travail "Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société" | HCTISN](#)

Thématique : Recherche

1. Les missions de l'ASNR et les contraintes législatives et réglementaires en matière de recherche

Elles sont rappelées dans le tableau envoyé aux membres du GT et distribué en réunion.

Missions de l'ASNR :

- *Article L.592-1 du code de l'environnement* : « L'ASNR assure une mission générale d'expertise, de recherche et de formation dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. En relation avec des organismes publics ou privés, français ou étrangers, elle contribue, par

ses travaux d'analyse, de mesurage et de dosage ainsi que par ses activités d'expertise, de recherche et de formation, au maintien d'un haut niveau de compétences en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection et concourt à l'amélioration constante des connaissances scientifiques et techniques dans ces domaines. »

Obligations réglementaires :

- *Article L.592-14 du code de l'environnement* : « L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection organise la publicité, sous réserve des secrets protégés par la loi, des données scientifiques résultant des programmes de recherche dont elle prend l'initiative. »
- *Article L.592-29-1 du code de l'environnement* : « Elle communique la nature et les principaux résultats des programmes de recherche qu'elle mène aux autorités concernées ainsi qu'à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, au Haut Conseil de la santé publique et au Conseil d'orientation des conditions de travail, selon leurs domaines de compétence respectifs. »

2. Les dispositifs et actions mis en place sur une base volontaire par l'ASN et l'IRSN

Ils sont rappelés dans le tableau envoyé aux membres du GT et distribué en réunion.

Dispositifs et pratiques volontaires :

- Le [portail institutionnel HAL](#) : ASN permet le dépôt en ligne et la diffusion en libre accès de la production scientifique de l'ASN : articles scientifiques, communications aux congrès, thèses et rapports institutionnels.
- L'ASN participe ainsi à la dynamique de l'open access et améliore l'accessibilité (sans frais), le partage (en respectant le délai de diffusion) et la visibilité (pour tous) de ses connaissances.
- L'ASN a un partenariat avec le magazine Pour la science et y publie des articles de vulgarisation scientifique portant sur la recherche menée à l'ASN (<https://www.irsn.fr/kiosque/magazines#articles-pour-la-science>)

Instances :

- Un COR (Comité d'Orientation de la Recherche) existait à l'IRSN (cf. détails dans le tableau)

Démarches de participation :

- De multiples projets de recherche participative existent : LILAS (analyse de l'application des approches participatives sur les multi-expositions environnementales et les risques chroniques), ORRCH-IDEES (Orientation pluraliste de la Recherche sur les Risques Chroniques – Initiatives sur le territoire de Dunkerque pour l'Environnement et la Santé), OpenRadiation, DOSIPAT (DOSimétrie personnalisée et Simplifiée du ¹⁷⁷Lu-PSMA centrée sur le PATient)
- Ainsi que des études radiologiques participatives : ERS (études radiologiques de site), Étude Tritium dans la Loire

3. Les objectifs et enjeux pour l'ASNR

L'ASNR formule les objectifs et enjeux suivants :

- **Recueillir les attentes des parties prenantes en matière de Recherche**
- **Faire participer le public à certains projets de recherche**
- **Diffuser et partager largement les données, les résultats et connaissances issues de recherches, pour que tout le monde puisse s'en emparer avec différents niveaux (adaptés pour des chercheurs, la société civile, les citoyens)**

4. Discussions et constats des membres du GT

- Les membres du GT s'accordent sur l'importance de ces enjeux et partagent donc les 3 objectifs visés par l'ASNR.
- En effet, même si le grand public n'est pas forcément intéressé par l'ensemble des thématiques de recherche de l'ASNR, dont certaines peuvent être très pointues scientifiquement et difficilement accessibles, **il est important pour les membres du GT que** :
 - **des parties prenantes**, qui exercent un rôle de veille et d'identification de questions émergentes sur le terrain, **puissent proposer des sujets parfois manquants, qui posent question ou « passés sous le radar » des instances établies** ;
 - **pour certains sujets**, pour lesquels c'est pertinent, **le grand public soit associé** (sous réserve que ce ne soit pas une occasion de limiter les financements publics) car c'est aussi une manière de le sensibiliser et de le faire « monter en compétence » ;
 - un **effort de vulgarisation** soit réalisé, avec différents niveaux selon les publics ciblés ;
 - **les données et résultats de recherche soient mieux partagés** dans une logique de science ouverte mais aussi avec un enjeu d'acculturation des populations aux questions nucléaires.
- Les membres du GT estiment que **de ces différents points de vue, les acquis mentionnés supra sont très intéressants.**

5. Recommandations des membres du GT

Les membres du GT recommandent :

1. **La mise en place d'une instance avec les parties prenantes** (Comité d'orientation des recherches ? Comité « de parties prenantes » ou « de dialogue »).
 - Cette instance devrait être articulée clairement avec le conseil scientifique de l'ASNR¹ et avec le collège ;
 - Les attentes des parties prenantes devraient, via cette instance, pouvoir être exprimées devant le conseil scientifique et discutées avec ce dernier régulièrement ; le conseil scientifique en tirerait ses propositions ET les transmettrait au collège AVEC les propositions d'origine de

¹ Un conseil scientifique a été institué à l'ASNR, dont les missions sont définies dans la loi de gouvernance de 2024 : évaluation des recherches, définition de la stratégie et des orientations de recherches, évaluation des partenariats de recherche. Un directeur scientifique a également été recruté (Vincent Lagneau) dont l'un des rôles est d'assurer les interactions avec le conseil scientifique.

l'instance de parties prenantes (ce qui permet d'éviter une déperdition d'informations potentiellement intéressantes pour le collège). Le collège prendrait ensuite des décisions en les motivant.

- Outre ses liens étroits avec le conseil scientifique, cette instance de parties prenantes s'alimenterait régulièrement aux questions et idées remontant des territoires (ex : via les CLI).

2. Sur la diffusion des données et résultats de recherche :

- Le portail HAL et son alimentation régulière devraient être maintenus ; ils sont très appropriés pour un public de scientifiques ;
- Pour le grand et moyen public, il faut réfléchir à des dispositifs différents :
 - Partenariats avec des journaux ;
 - Newsletters, dispositifs du type AKTIS (trimestriel multimédia sur les résultats de recherche de l'IRSN) ;
 - Organisation d'une « grand-messe » 2 fois par an où l'ASNR pourrait présenter ses axes de recherche, les projets de recherche lancés/suivis, les résultats des recherches et les suites à donner ; en invitant les parties prenantes, les publics intéressés, des journalistes (sur l'exemple de ce qui est fait à l'ANSES) ;
 - Réalisation de vidéos et de podcasts de quelques minutes pour toucher d'autres publics et permettre d'augmenter la notoriété de l'ASNR.
- Les données brutes doivent être accessibles à ceux qui en font la demande (par ex : des ONG ou autres qui voudraient discuter ces données, challenger les résultats de recherche) ;
- L'ASNR devrait impulser une dynamique, avec d'autres acteurs (ex : l'ANCCLI), pour que les résultats des recherches conduites débouchent sur des actions publiques et privées utiles lorsque cela est pertinent (NDLR : éviter que les résultats soient rangés dans un tiroir).

Points à retenir pour les réunions à venir

- Dans le tableau, **ajouter un chapeau sur le corpus français et européen sur le droit à l'information et la participation des citoyens + sur la loi TSN (Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire) + charte d'ouverture à la société.**
- Le sujet de **l'articulation Secret / Transparence** devra être discuté pendant la séance dédiée à l'expertise ;
- Garder en tête les exemples concrets de manques en termes d'informations accessibles (courriers référencés dans les décisions ASNR et réponses aux lettres de suite de l'ASNR, rapport préliminaire de sûreté d'EDF pour le DAC de l'EPR2 de Penly...) pour une dernière réunion dédiée à l'information (à ajouter aux réunions du GT prévues).
- Il n'y a pas de solution unique, **les modalités d'ouverture doivent varier selon les sujets** (ex : consultation des parties prenantes avant saisine Cigeo // consultation phase générique des 5e réexamens des 900 MW //) **et en fonction des publics/des territoires.** Les modalités doivent être adaptées au cas par cas et les divisions territoriales de l'ASNR doivent continuer de s'investir, comme le font les CLI en local (ex : villages atom'investigation, documents vulgarisés, relations avec les élus...) pour développer la culture du risque.

Remarques D. Dolisy sur le relevé de décisions :

- Sur le portail HAL : il est relié à l'ASNR, il n'y a donc pas les articles hors ASNR. Ensuite pourquoi sont-ils qu'en anglais ? Donner un mode d'emploi synthétique
- A propos de l'open access : peut-être cela serait bien de le définir ?
- Les articles de la revue « Pour la science » ne sont pas vraiment des articles accessibles à tous.
- La distinction entre Études-expertise et Recherche n'est pas clair.
- Il manque la question de l'accès aux étapes du projet de recherche et aussi l'usage de son aboutissement (à quoi il sert) et l'articulation Recherche-Expertise.
- Mettre les exemples qui ont été déroulés et en dire un mot ? (OpenRadiation Orrchidées DEMETERRES MOUSSE Amorad champignons de l'Acro, jeu carto post-accidentel...)
- Distinguer les différents types de publics car alors les modalités de l'information ou de l'implication seront bien différentes. Il faut choisir sa cible. (Ce que j'avais fait remarquer).
- Donner quelques exemples d'articles de recherche qui pourraient être partagés (pas vu en séance).
- Avoir un REX de ce qui se fait dans les autres institutions de recherche-expertise.